

Date de dépôt : 25 août 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Stéphane Florey : Notre démocratie est-elle condamnée à faire le trottoir ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 juillet 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Des milliers de bulletins de vote ont été laissés sur rue sans surveillance durant trois jours à Genève. La sincérité du scrutin du 13 juin prochain n'est plus garantie.

Ce scandale n'est que le dernier d'une longue série. En février 2020, la Cour des comptes avait rendu un rapport (n° 158) suite à deux communications de la part de collaboratrices auxiliaires du service des votations et élections (SVE) portant sur de potentiels dysfonctionnements relatifs au traitement des bulletins de vote par correspondance et sur des comportements inappropriés de la part d'un collaborateur. Les faits avaient été dénoncés au procureur général.

La Cour des comptes avait notamment constaté que les locaux vétustes dans lesquels le personnel du SVE travaille n'étaient plus adaptés à ses missions, en particulier depuis que le traitement des bulletins de vote par correspondance a pris de l'ampleur. La taille des locaux impliquait également d'effectuer du travail de nuit, de conserver les documents dans des couloirs et de dépouiller le deuxième tour des élections à suffrage majoritaire dans les couloirs du bâtiment.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Quel est le protocole visant à assurer la sécurité des enveloppes de vote lors de leur transfert ?***
- 2) *Peut-on affirmer sans doute possible qu'aucune enveloppe n'a été volée, respectivement altérée ?***
- 3) *Cet invraisemblable cafouillage n'est-il pas de nature à décrédibiliser le canton de Genève au niveau fédéral ?***
- 4) *Quelles sont les mesures envisagées par le Conseil d'Etat pour éviter que ce problème ne se représente ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le samedi 22 mai dernier, 22 caisses contenant des enveloppes de vote ont été laissées par le livreur de La Poste Suisse SA (ci-après : la Poste) sur le trottoir devant les bureaux du service des votations et élections (SVE). En découvrant ces caisses le mardi 25 mai (au retour du week-end de Pentecôte), le SVE a immédiatement interpellé la Poste, cette livraison étant intervenue de manière incompréhensible en dehors des jours et horaires convenus par écrit avec elle. Compte tenu de cet événement, la chancellerie d'Etat a procédé, en collaboration avec la Chancellerie fédérale (ChF) et la commission électorale centrale (CEC), à l'analyse de la situation et de son impact éventuel sur le scrutin. Suite à un certain nombre de vérifications, les constatations faites n'ont pas indiqué de tentative illégale d'ingérence dans le processus de vote ou d'atteinte à l'intégrité du matériel de vote.

Ne pouvant toutefois exclure que quelques bulletins aient néanmoins pu être subtilisés, la chancellerie d'Etat a décidé de mettre en œuvre un dispositif de vérifiabilité de l'usage du droit de vote pour les titulaires des droits politiques souhaitant s'assurer que leur vote avait bien été reçu par le SVE. Une permanence téléphonique ainsi qu'une adresse de messagerie dédiée ont été mises en place du jeudi 3 juin jusqu'au vendredi 11 juin. L'information a été relayée par les médias et publiée dans la Feuille d'avis officielle (FAO). Il y a eu 278 demandes de contrôles d'électeurs au SVE pour savoir si leur vote avait bien été reçu. Et après les contrôles des votes enregistrés, il y a eu seulement 3 duplicatas qui ont été émis par le SVE :

- 1 duplicata pour un titulaire des droits politiques qui a finalement voté avec son matériel de vote original le 7 juin et qui n'avait donc pas déjà voté;
- 1 duplicata émis qui a été utilisé pour voter au local le dimanche 13 juin;

- 1 duplicata émis au dernier moment (à la suite d'une demande de contrôle reçue le samedi 12 juin par courriel), qui était disponible le dimanche 13 juin au matin au guichet du SVE. Ce titulaire des droits politiques n'a finalement pas utilisé cette possibilité et n'a pas voté.

Aussi bien la ChF que la CEC ont été satisfaites des mesures prises par la chancellerie d'Etat afin de lever les doutes quant à la régularité du scrutin et l'ont fait savoir publiquement via leurs communiqués de presse respectifs.

Le Conseil d'Etat n'a pas manqué d'adresser une réclamation vigoureuse au président du conseil d'administration de la Poste en exigeant des garanties sur la fiabilité et le respect des processus afin qu'elle soit en mesure de délivrer un service irréprochable. Le Conseil d'Etat a demandé également qu'un travail soit conduit avec ses propres services afin de développer plus encore la traçabilité de chaque vote, et ce tout au long de leur parcours au sein de la Poste jusqu'à leur livraison.

Après avoir admis plusieurs manquements dans la livraison du 22 mai et formulé les excuses de la Poste, le président du conseil d'administration a informé le Conseil d'Etat qu'un groupe de travail avait bien été constitué avec comme premier objectif de mettre en place un nouveau système de quittance avec signature obligatoire lors du passage des caisses dans ses différents services, mais aussi au moment de la livraison au SVE.

Le SVE a ainsi pu rencontrer les différents responsables régionaux de la Poste afin de valider le nouveau projet de processus. Un suivi interne à la Poste permet désormais d'identifier la quantité des caisses transitant par ses services, les noms et signatures des personnes qui livrent ou réceptionnent les caisses, les dates et heures des livraisons.

Si les premières mesures prises par la Poste sont encourageantes, il ne s'agit que d'une première étape. Le SVE continue d'évaluer avec la Poste les possibilités d'amélioration de la traçabilité de chaque enveloppe de vote par correspondance, notamment par l'utilisation, par exemple, d'un code Datamatrix.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO